

ACA asbl - Organisme de contrôle agréé Meensesteenweg 338, 8800 Roulers BE 0811.407.869 / TEL: 065/334 979 www.acavzw.be / agenda@acavzw.be Référence: 202402005518 v1 Date du contrôle: 15/02/2024 Agent-visiteur: François Everaet Conclusion: Non conforme



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

Identification des tiers:								
Client:								
Propriétaire:								
Installateur:	NC							
N° TVA:	/							
	<u>, - </u>				Installateu	r = personne ou pe	ersonnes respo	onsable(s) des travaux
					moranaroo.	po	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	made to find the second
Identification de l'installation Adresse du contrôle:	on electrique: Rue du Commerce	101 7790 COMIN	IEC					
		9 101, 7760 COMIN	IE2					
Code EAN installation:	NC							
Tarif compteur(s):	Jour				Ca	bine HT privée:	Non	
Numéro compteur(s):	5736054				GR	D:	ORES	
Index compteur(s):	47246.9				Тур	e de locaux:	Maison mi	itoyenne
Type d'installation:	Unité d'habitation							
Nature du contrôle:								
Conformément aux prescription	ons du Livre 1 – Insta	llations à basse ter	nsion et à très bo	asse tension –	- Procédure ir	nterne QPRO/ELE/0	001	
Type de contrôle:	Visite de contrôle	vente ancienne ins	stallation domes	tique (8.4.2)				
Date de réalisation:	☑ Avant le 01/10/	1981	☑ Apr	ès le 01/10/19	981 et avant	le 01/06/2020 🛚	Après le 01/0	06/2020
Notes:	Voir rubrique "CON	ISTATATIONS - Rem	arques"				,	
Dérogations (Partie 8):	Appliquées							
Réinspection au rapport:	/							
Données générales de l'ins	tallation électriau							
Tension nominale:	2 x 230V		nominale max.:	: Indéter	rminable \	/aleur nominale bi	ranchement:	40 A
Câble d'alimentation:	2x10 mm²	Type:		VOB		ype de système d		
Electrode de terre:	Piquet de terre	**		, 05		Section électrode		/
Licellode de leile.	riquer de feire	,				Section conducted		7 16 mm²
Managara da Ialala	0	Nicologi	de etce the	0.0.0.				
Nombre de tableaux:	8		de circuits:	2+2+2+		Nombre de circuits		0
Installation de production déc	centralisée:	Non pré				Puissance AC (max	(imale):	/ kVA
☐ Installation PV	☐ Stockage c	le batterie	☐ Central à hyd	drogène	☐ Cog	énération	E	Eolienne
Description générale des d	ispositifs à courai	nt différentiel:						
Voir tableau p. 2								
Schémas et plans de l'insta	llation:							
Schéma(s) unifilaire(s) ou de d		Version/n° /		Date:	/	☐ En ordre		☑ Non présent
Plan(s) de position:		Version/n° /		Date:	/	☐ En ordre		✓ Non présent
Document(s) des installations	de sécurité:	Version/n° /		Date:	/	✓ Non applic		☐ Non présent
Document(s) des installations	critiques:	Version/n° /		Date:	/	☑ Non applic	:able	☐ Non présent
Mesures, contrôles et essai	s:							
Résistance de dispersion de la prise de terre:		2,55 Ω		Méthode	de mesure:		RE	
Niveau d'isolement général:		$0,22~\text{M}\Omega$		Tension de me		mesure:		
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:		Bouton test:	OK	Boucle de défaut:			OK	
Continuité des conducteurs de protection:		Général:	Pas OK	Liaison équipotentielle:		/	/	
Protection contre les contacts indirects:		OK	OK		Protection contre les contacts directs:			
Etat du matériel (à pose) fixe:		Pas OK		Etat du matériel mobile:			/	



Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Туре	ln	Dln	#P	Type	Circuits
Jour	Général	Diff.	40A	300mA	4P	Α	TGBT
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	4P	Α	TGBT

Description des circuits

TGBT: DISJ A BROCHES 4x30A
TD 2: DISJ A BROCHES 2x6A / 2x16A
TD 3: DISJ A BROCHES 2x10A / 2x16A
TD 4: DISJ A BROCHES 2x16A
TD 5: DISJ A BROCHES 2x16A / 2x10A
TD 6: FUS A BROCHES 2x4A
TD 7: DISJ A BROCHES 5x10A / 1x ?
TD 8: DISJ A BROCHES 6x10A

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions générales:

0.01. - L'ensemble de l'installation électrique n'est pas conforme aux exigences du Livre 1. Une révision complète de l'installation est requise. Une fois les travaux de modification sont terminés, un nouveau contrôle est requis.

Explication: Revoir complètement l'installation en se basant sur le nouveau règlement électrique de juin 2023.

Infractions schémas et plans:

- 1.01. Le schéma unifilaire de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- 1.02. Le plan de position de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

Infractions mesures:

2.03. - La valeur de la résistance d'isolement en Ω entre les parties actives et la terre, mesurée sous les tensions de test, doit être pour chaque circuit, les appareils d'utilisation étant déconnectés, au moins égale à 1000 fois la valeur en V de la tension de test (au minimum 0,5M Ω pour une tension de test de 500V). (Livre 1, Sous-section 6.4.5.1.)

Infractions installation de mise à la terre:

3.11. - Les socles de prise de courant comportant un contact de terre doivent également être reliés à l'installation de terre générale via le conducteur de protection. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.2. (b))

Explication: Multiprise en photo: SDB RDC

Infractions tableaux de répartition et de manoeuvre:

- 4.05. Le tableau de répartition et de manoeuvre doit être remplacé; le degré de protection contre les chocs électriques par contact direct est insuffisant. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3./5.3.5.1. (a))
- 4.07. Les parties actives nues et accessibles dans le tableau de répartition et de manoeuvre sont insuffisamment protégées. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3./5.3.5.1. (a))
- 4.10 L'identification des dispositifs de commande, de protection et de sectionnement, ainsi des bornes de raccordement des circuits, n'est pas effectuée avec des repérages individuels bien visible et indélébile. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.1.)
- 4.10A. L'identification des tableaux de répartition et de manoeuvre au moyen de repérages individuels n'est pas présente (à moins que toute possibilité de confusion soit écartée). (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))
- 4.10B. L'indication de la tension d'alimentation n'est pas présente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))
- 4.18. Le tableau de répartition et de manoeuvre ne peut pas être ouvert à cause des fusibles et/ou disjoncteurs à broche qui ne peuvent être retirés qu'avec difficulté ou pas du tout. Le câblage interne ne peut pas être vérifié. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.1. (c))

Infractions dispositif de protection à courant différentiel-résiduel:

5.08A. - Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute (30mA) ou très haute sensibilité (10mA), subordonné à celui placé à l'origine de l'installation, doit être prévu pour la protection des appareils d'utilisation à poste fixe, les dispositifs de commande et de réglage et les socles de prises de courant dans les salles de douches et les salles de bains. (Livre 1, Sous-section 4.2.4.3. (b))

5.08B. - Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute (30mA) ou très haute sensibilité (10mA), subordonné à celui placé à l'origine de l'installation, doit être prévu pour la protection des dispositifs servant au raccordement d'un lave-linge, d'un sèche-linge et d'une lave-vaisselle. (Livre 1, Soussection 4.2.4.3. (b))

Infractions protection contre les surintensités:

- 6.03. Dans des lieux domestiques, les éléments de calibrage doivent assurer l'ininterchangéabilité des coupe-circuit à fusibles et/ou des petits disjoncteurs à broches , pour autant que la canalisation électrique à protéger a une section inférieure à 10mm². (Livre 1, Sous-section 5.3.5.5. (a))
- 6.12. L'indication de l'intensité nominale sur les coupe-circuits (à fusibles) et/ou disjoncteurs automatiques n'est pas ou est difficilement visible ou a été complètement effacée. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.)

Infractions installation électrique:

7.10. - Dans l'installation domestique, les socies de prises de courant à basse tension ne sont pas du type "sécurité enfant". (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3. (b))



- 7.11. Des socles de prises de courant sans contact de terre doivent être protégés obligatoirement par un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel (oui ou non subordonné) à haute (30mA) ou très haute (10mA) sensibilité. (anciennes installations domestiques datant d'avant 01/10/1981) (Livre 1, Section 8.2.1. (6))
- 7.13. Le matériel électrique (conducteurs et câbles électriques, dispositifs de protection et de commande,...) doit être choisi et installé pour répondre aux conditions des influences externes présumées. (Livre 1, Sous-section 5.1.1.1.)

Explication: Installation extérieure

- 7.14. Le choix et l'utilisation des matériaux électriques dans les salles de bains et salles de douches ne sont pas en correspondance aux règles de l'art. (Livre 1, Chapitre 7.1.)
 - La valeur de la très basse tension de sécurité dépasse la tension maximale admissible dans les volumes de la salle de bain ou la salle de douche pour répondre à la protection contre les chocs électriques par contacts directs (12V AC et IPX7 ou 6V AC dans la volume 0, 12V AC et IPX4 ou 6V AC dans la volume 1, 25V AC et IPX4 ou 12V AC dans les volumes 2 en 1 bis, 25V AC et IPX1 ou 12V AC dans la volume 3). (Livre 1, Sous-section 7.1.4.3.)
 - Le degré de protection IP du matériel admins dans les salles de bains ou les salles de douches est insuffisant. (au minimum IPX4 dans les volumes 1, 2 et 1 bis, au minimum IPX1 dans la volume 3). (Livre 1, Sous-section 7.1.4.3.)
- 7.22. Les presse-étoupes des enveloppes à double isolation doivent être en matériau isolant. (Livre 1, Sous-section 5.2.6.1.)

Infractions canalisations et code de couleur:

- 8.03A. La résistance mécanique des canalisations électriques doit être maintenue, en tenant compte des conditions de sollicitation auxquelles elles sont soumises. (Livre 1, Sous-section 5.2.1.5.)
- 8.17. Les canalisations électriques installés ne sont pas conformes (p.ex. câble souple côté-à-côté (VTLmB), câbles plats avec isolation PVC (LMVVR), câbles coaxiaux (COAX), câbles téléphoniques (VVT),...)

CONSTATATIONS: Remarques

- A Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.
- A Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- A2 L'éclairage n'est pas encore installé définitivement.
- A8 Les appareils de classe I (p.ex. lave-linge, sèche-linge,...) ne sont pas tous installés au moment du contrôle.
- A10 Tous les appareils de classe I doivent être alimentés obligatoirement par des socles de prises de courant avec contact de terre qui est relié à l'installation de mise à la terre.
- B Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
- B L'unité est meublée au moment du contrôle.
- F3 Il est recommandé de prévoir des liaisons équipotentielles pour les installations de gaz et d'eau.
- Remarques supplémentaires:

La mesure de terre a été effectuée sur le sectionneur placer à l'extérieur de la maison.

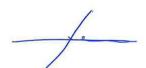


CONCLUSION:

L'installation électrique est pas conforme aux prescriptions du livre 1er de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le proch	ain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 18 mois après la signature de l'acte						
	par le même organisme	☑ par un organisme au choix					
	Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.						
	Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.						
	□ lors d'une visite précédente	☐ lors de la visite actuelle					
	Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatée de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise e						
Ø	Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.						
	Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas c électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organ						
	L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle so	n identité et la date de l'acte de vente.					

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:





ACA asbl - Organisme de Controle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:

Lisez – comme propriétaire ou acheteur – complètement et attentivement le rapport. Laissez modifier l'installation électrique en fonction des infractions constatées.

en cas de visite de controle d'une ancienne installation d'une unité d'habitation lor

Laissez effectuer une réinspection par un organisme agréé.

vente, c'est à la charge de l'achete







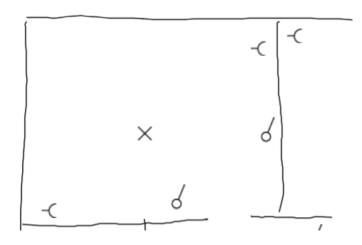
Données générales

Adresse du contrôle:

Rue du Commerce 101, 7780 COMINES

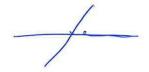
Propriétaire:

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):





Signature agent-visiteur:













Données générales

Adresse du contrôle:

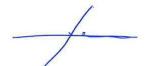
Rue du Commerce 101, 7780 COMINES

Propriétaire:

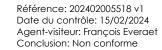
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle:

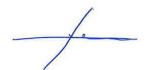
Rue du Commerce 101, 7780 COMINES

Propriétaire:

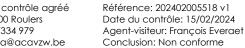
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle:

Rue du Commerce 101, 7780 COMINES

Propriétaire:

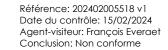
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle:

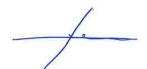
Rue du Commerce 101, 7780 COMINES

Propriétaire:

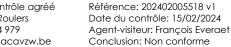
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle:

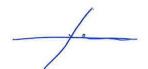
Rue du Commerce 101, 7780 COMINES

Propriétaire:

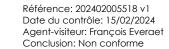
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle:

Rue du Commerce 101, 7780 COMINES

Propriétaire:

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):





